



**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS / FEUILLET DE CLÔTURE**  
**CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE PUBLIQUE DU 21 MAI 2025**

Le Conseil Municipal de Brignais s'est réuni le **mercredi 21 mai 2025** à 20 h 30 en Mairie.

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Erwan LE SAUX**

**Membres présents à la séance :** Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean PETIT - Guy BOISSERIN - Jean-Philippe SANTONI - Christophe GALLAY - Lionel CATRAIN - Christine MARCILLIERE - Florence RICHARD - Catherine PEREZ - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS

**Membres absents pour partie, excusés ayant donné pouvoir :** Nicolas KELEN (à Sébastien FRANÇOIS) - Béatrice VERDIER (à Michèle EYMARD) - Christelle RIVAT (à Valérie GRILLON) - Marie DECHESNE (à Éric JACQUET) - Isabelle WEULERSSE (à Sylvie GUINET)

**Membre absent excusé sans donner pouvoir :** *Christiane CONSTANT*

\*\*\*\*\*

| N° de la délibération | Objet  | Pour | Contre | Abstention | Non-participation |
|-----------------------|--|------|--------|------------|-------------------|
| 2025_039              | CONVENTION DE RÉTROCESSION DES OUVRAGES RÉALISÉS PAR LE SMAGGA SUR LA PLAINE DES SPORTS SUR LA RIVE GAUCHE DU GARON<br>Autorisation de signature   | 32   | 0      | 0          | 0                 |
| 2025_040              | DIRECTION ENFANCE JEUNESSE SPORT ET VIE ASSOCIATIVE<br>MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS<br>Transformation d'un emploi permanent à temps complet  | 27   | 0      | 5          | 0                 |
| 2025_041              | SERVICES MUNICIPAUX – VILLE ET RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS<br>CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DU RHÔNE (CDG69) ET DE LA MÉTROPOLE DE LYON<br>Rapport Social Unique (RSU)<br>Autorisation de signature | 32   | 0      | 0          | 0                 |
| 2025_042              | BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE<br>Adoption du compte de gestion 2024   | 27   | 0      | 5          | 0                 |
| 2025_043              | BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE<br>Adoption du compte administratif 2024  | 26   | 0      | 5          | 1                 |
| 2025_044              | BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE<br>Affectation du résultat 2024 sur l'exercice 2025   | 27   | 0      | 5          | 0                 |

|          |  |    |   |   |   |
|----------|--|----|---|---|---|
| 2025_045 | <b>BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE</b><br>MODIFICATION D'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT<br>Opération de rénovation énergétique et réaménagement de l'Hôtel de Ville | 27 | 0 | 5 | 0 |
| 2025_046 | <b>BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE</b><br>MODIFICATION D'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT<br>Opération de création d'un parc urbain sud et d'un skate parc            | 27 | 0 | 5 | 0 |
| 2025_047 | <b>BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE</b><br>Budget supplémentaire 2025  | 27 | 5 | 0 | 0 |
| 2025_048 | <b>BUDGET ANNEXE DE LA RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB)</b><br>Adoption du compte de gestion 2024   | 27 | 0 | 5 | 0 |
| 2025_049 | <b>BUDGET ANNEXE DE LA RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB)</b><br>Adoption du compte administratif 2024  | 26 | 0 | 5 | 1 |
| 2025_050 | <b>BUDGET ANNEXE DE LA RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB)</b><br>Affectation définitive du résultat 2024 sur l'exercice 2025                                  | 27 | 0 | 5 | 0 |
| 2025_051 | <b>BUDGET ANNEXE DE LA RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB)</b><br>Budget supplémentaire 2025   | 27 | 0 | 5 | 0 |
| 2025_052 | <b>GARANTIE D'EMPRUNT</b><br>ALLIAGE HABITAT<br>Acquisition en VEFA de 8 logements – BATI LYON – Opération Brignais 8000 « Pierra Nova » - 9a et b route de Soucieu                  | 32 | 0 | 0 | 0 |
| 2025_053 | <b>PRISE EN CHARGE D'UNE AMENDE POUR INFRACTION AU CODE DE LA ROUTE</b>  | 31 | 0 | 0 | 1 |
| 2025_054 | <b>RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB)</b><br>TARIFICATION DES SPECTACLES<br>Saison 2025-2026  | 32 | 0 | 0 | 0 |
| 2025_055 | <b>RÈGLEMENT DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES</b><br>Mise à jour à partir de septembre 2025  | 32 | 0 | 0 | 0 |

Fin de séance à 23 h 07

| Approbation du feuillet de clôture du Conseil municipal               |   |
|---|---|
| Signataires   | Émargement  |
| <p><b>Serge BÉRARD</b><br/>(Maire)</p>                                | <p>Le 27 mai 2025</p>  |
| <p><b>Erwan LE SAUX</b><br/>(Secrétaire de séance du 21 mai 2025)</p> | <p>Le 27 mai 2025</p>  |



---

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 21 MAI 2025

---

**OBJET : CONVENTION DE RÉTROCESSION DES OUVRAGES RÉALISÉS PAR LE SMAGGA SUR LA PLAINE DES SPORTS SUR LA RIVE GAUCHE DU GARON**  
Autorisation de signature

**N°2025\_039**

---

Date d'affichage de la liste des délibérations : **27 mai 2025**

Date de transmission en Préfecture : **27 mai 2025**

Date de mise en ligne : **27 mai 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **13 mai 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Erwan LE SAUX**

**Membres présents à la séance :**

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean PETIT - Guy BOISSERIN - Jean-Philippe SANTONI - Christophe GALLAY - Lionel CATRAIN - Christine MARCILLIERE - Florence RICHARD - Catherine PEREZ - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS

**Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :**

Nicolas KELEN (à Sébastien FRANÇOIS) - Béatrice VERDIER (à Michèle EYMARD) - Christelle RIVAT (à Valérie GRILLON) - Marie DECHESNE (à Éric JACQUET) - Isabelle WEULERSSE (à Sylvie GUINET)

**Membre absent, excusé sans donner pouvoir :**

Christiane CONSTANT

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 21 MAI 2025

Suite aux travaux d'aménagement de la berge en rive gauche du Garon sur la plaine des sports réalisés par le SMAGGA (Syndicat de Mise en valeur, d'Aménagement et de de Gestion du bassin versant du Garon) en 2024, une convention doit être établie entre le SMAGGA et la commune pour la rétrocession des ouvrages.

La convention établit les obligations d'entretien de chaque partie, le SMAGGA gère le lit mineur du Garon jusqu'au haut du talus, la commune, quant à elle, gère le reste du site y compris la passerelle piétonne au-dessus du Garon.

Enfin, la convention établit la transmission de l'ensemble des documents de l'aménagement et du dossier des ouvrages exécutés.

La commission n°3 « Transition écologique, urbanisme et aménagement » a vu le dossier le 15 mai 2025.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

#### A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- APPROUVER les termes de la convention (jointe en annexe) entre le SMAGGA et la Ville de BRIGNAIS pour la rétrocession des ouvrages réalisés par le SMAGGA sur la plaine des sports sur la rive gauche du Garon
- AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces et actes y afférents

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

**Le secrétaire**

Erwan LE SAUX



Pour copie conforme

**Le Maire**

Serge BÉRARD





---

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 21 MAI 2025

---

**OBJET : DIRECTION ENFANCE JEUNESSE SPORT ET VIE ASSOCIATIVE**  
MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS  
Transformation d'un emploi permanent à temps complet

**N°2025\_040**

---

Date d'affichage de la liste des délibérations : **27 mai 2025**

Date de transmission en Préfecture : **27 mai 2025**

Date de mise en ligne : **27 mai 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **13 mai 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Erwan LE SAUX**

**Membres présents à la séance :**

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean PETIT - Guy BOISSERIN - Jean-Philippe SANTONI - Christophe GALLAY - Lionel CATRAIN - Christine MARCILLIERE - Florence RICHARD - Catherine PEREZ - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS

**Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :**

Nicolas KELEN (à Sébastien FRANÇOIS) - Béatrice VERDIER (à Michèle EYMARD) - Christelle RIVAT (à Valérie GRILLON) - Marie DECHESNE (à Éric JACQUET) - Isabelle WEULERSSE (à Sylvie GUINET)

**Membre absent, excusé sans donner pouvoir :**

Christiane CONSTANT



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 21 MAI 2025

Vu la loi du 26 janvier 1984 et notamment son article 34 précisant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ;

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la délibération n°2024-174 du Conseil municipal relative à la dernière mise à jour du tableau des emplois ;

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de créer les emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services, d'en déterminer le temps de travail, de préciser le ou les grades des fonctionnaires susceptibles d'occuper ces emplois et d'indiquer si ces derniers peuvent être occupés par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 du Code général de la fonction publique.

La commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » a vu le dossier le 13 mai 2025.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

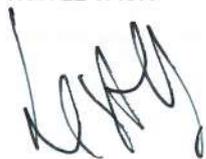
**Par 27 voix pour, 0 voix contre, 5 abstentions, 0 non-participations, délibère pour**

- DIRE que dans le cadre des besoins en personnel de la Direction enfance jeunesse sport et vie associative et en lien avec les mouvements de personnels au sein de cette direction, il y a lieu de procéder à la transformation d'emploi suivante :
  - Un emploi d'adjoint administratif au lieu d'un emploi de rédacteur territorial à temps complet, relevant de la catégorie hiérarchique C et ouvert au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux
    - Grades ouverts : adjoint administratif, adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe, adjoint administratif principal de 1<sup>e</sup> classe
    - Quotité de travail : 100%
    - Mission globale : assistant administratif, régisseur petite enfance
- AUTORISER la transformation de cet emploi permanent à compter du 1er juin 2025, son inscription au tableau des emplois permanents ainsi que l'inscription au budget des crédits nécessaires correspondant à cet emploi
- PRÉCISER que les modalités de création de cet emploi seront les suivantes :
  - Régime indemnitaire appliqué conformément à la délibération 2025-34 en date du 15 avril 2025
- AUTORISER le recrutement sur cet emploi permanent d'agents contractuels, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 012 – compte 64131 et /ou 64111 du budget principal de la commune – exercices 2025 et suivants

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Erwan LE SAUX



Pour copie conforme

Le Maire

Serge BERTRAND





---

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 21 MAI 2025

---

**OBJET : SERVICES MUNICIPAUX - VILLE ET RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS**  
CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DU RHÔNE (CDG69) ET DE LA MÉTROPOLE DE LYON  
Rapport Social Unique (RSU)  
Autorisation de signature

**N°2025\_041**

---

Date d'affichage de la liste des délibérations : **27 mai 2025**

Date de transmission en Préfecture : **27 mai 2025**

Date de mise en ligne : **27 mai 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **13 mai 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Erwan LE SAUX**

**Membres présents à la séance :**

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean PETIT - Guy BOISSERIN - Jean-Philippe SANTONI - Christophe GALLAY - Lionel CATRAIN - Christine MARCILLIERE - Florence RICHARD - Catherine PEREZ - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS

**Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :**

Nicolas KELEN (à Sébastien FRANÇOIS) - Béatrice VERDIER (à Michèle EYMARD) - Christelle RIVAT (à Valérie GRILLON) - Marie DECHESNE (à Éric JACQUET) - Isabelle WEULERSSE (à Sylvie GUINET)

**Membre absent, excusé sans donner pouvoir :**

Christiane CONSTANT

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 21 MAI 2025

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°85-643 relatif aux centres de gestion,

Le CDG69 propose un certain nombre de missions qu'il réalise, via la mise à disposition d'experts, pour le compte des collectivités et établissements publics qui le demandent. Certaines de ces missions spécifiques donnent lieu à l'établissement de conventions pour la durée de chaque mission, d'autres s'inscrivent dans la durée, permettant aux adhérents de faire appel aux services du CDG69 tout au long de l'année.

A compter du 1er mai 2025 et pour répondre au mieux aux demandes exprimées par les communes et établissements publics affiliés du département du Rhône et de la Métropole de Lyon, le CDG69 crée une mission d'accompagnement à la réalisation du Rapport Social Unique (RSU).

Cette prestation, proposée sous forme de « pack complet », comprend :

- La collecte des données de la collectivité ou de l'établissement public ;
- La saisie sur la plateforme donnees-sociales.fr du Rapport Social Unique de la collectivité ou de l'établissement public ;
- La vérification de la conformité des informations et leur soumission dans les délais légaux ;
- La mise à disposition des éléments suivants :
  - la synthèse globale avec les principaux indicateurs du RSU ;
  - la synthèse complémentaire relative à la rémunération, l'absentéisme, la santé et sécurité au travail (RASSCT) et les risques psycho-sociaux ;
  - la synthèse de l'évolution annuelle de votre collectivité ou établissement.

Le tarif de la mission est défini comme suit :

| Critères de prix   | Tarifs  |
|--|---------|
| Collectivités et établissements affiliés dont l'effectif est $\leq$ à 50 agents sur emplois permanents   | 950 €   |
| Collectivités et établissements affiliés dont l'effectif est $>$ à 50 agents sur emplois permanents et $<$ à 100 agents sur emplois permanents | 1 500 € |
| Collectivités et établissements affiliés dont l'effectif est $\geq$ à 100 agents sur emplois permanents  | 2 500 € |

Considérant que la réalisation de cette mission correspond à un besoin de la collectivité,

La commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » a vu le dossier le 13 mai 2025.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

#### A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- AUTORISER l'autorité territoriale à signer la convention avec le Centre de Gestion du Rhône (CDG69) et de la Métropole de Lyon pour bénéficier de la mission d'accompagnement à la réalisation du Rapport Social Unique (RSU)
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 011 – compte 611 du budget principal de la commune et du budget annexe de la Régie culturelle autonome de la ville de Brignais – exercice 2025

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Erwan LE SAUX



Pour copie conforme

Le Maire

Sébastien BERARD





---

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 21 MAI 2025

---

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**  
Adoption du compte de gestion 2024

**N°2025\_042**

---

Date d'affichage de la liste des délibérations : **27 mai 2025**

Date de transmission en Préfecture : **27 mai 2025**

Date de mise en ligne : **27 mai 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **13 mai 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Erwan LE SAUX**

**Membres présents à la séance :**

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean PETIT - Guy BOISSERIN - Jean-Philippe SANTONI - Christophe GALLAY - Lionel CATRAIN - Christine MARCILLIERE - Florence RICHARD - Catherine PEREZ - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS

**Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :**

Nicolas KELEN (à Sébastien FRANÇOIS) - Béatrice VERDIER (à Michèle EYMARD) - Christelle RIVAT (à Valérie GRILLON) - Marie DECHESNE (à Éric JACQUET) - Isabelle WEULERSSE (à Sylvie GUINET)

**Membre absent, excusé sans donner pouvoir :**

Christiane CONSTANT

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 21 MAI 2025

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Au vu du budget primitif et des délibérations budgétaires modificatives de l'exercice 2024, des titres définitifs, des créances à recouvrer, du détail des dépenses effectuées et des mandats délivrés, des bordereaux de titres et des bordereaux de mandats, il apparaît que le compte de gestion dressé par le comptable public, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer est en conformité avec le compte administratif de l'ordonnateur.

Le compte de gestion 2024, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 069007

NOM DU POSTE COMPTABLE : SOC GIVORS

ETABLISSEMENT : BRIGNAIS  
STAT : II-1

#### Résultats budgétaires de l'exercice

02700 - BRIGNAIS

Exercice 2024

|                                       | SECTION D'INVESTISSEMENT | SECTION DE FONCTIONNEMENT | TOTAL DES SECTIONS |
|---------------------------------------|--------------------------|---------------------------|--------------------|
| <b>RECETTES</b>                       |                          |                           |                    |
| Prévisions budgétaires totales (a)    | 9 230 293,84             | 19 026 099,70             | 27 256 393,54      |
| Titres de recette émis (b)            | 6 212 337,04             | 18 479 707,95             | 24 692 044,99      |
| Réductions de titres (c)              | 47 437,00                | 976 528,77                | 1 244 145,77       |
| Recettes nettes (d = b - c)           | 6 164 900,04             | 17 503 179,18             | 23 668 079,22      |
| <b>DEPENSES</b>                       |                          |                           |                    |
| Autorisations budgétaires totales (e) | 8 230 293,84             | 19 026 099,70             | 27 256 393,54      |
| Mandats émis (f)                      | 5 817 948,30             | 18 060 473,48             | 23 878 421,78      |
| Annulations de mandats (g)            | 8 792,73                 | 862 408,08                | 871 200,81         |
| Dépenses nettes (h = f - g)           | 5 809 155,57             | 17 200 065,40             | 23 009 220,97      |
| <b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>         |                          |                           |                    |
| (d - h) Excédent                      | 335 744,47               | 286 113,78                | 621 858,25         |
| (b - d) Déficit                       |                          |                           |                    |

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 069107

NOM DU POSTE COMPTABLE : SOC GIVORS

ETABLISSEMENT : BRIGNAIS  
STAT : II-2

#### Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

02700 - BRIGNAIS

Exercice 2024

|   | RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2023 | PART APPORTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024 | RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024 | TRANSFERTS OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE | RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2024 |
|---|--|--|-----------------------------|---|--|
| I - Budget principal  |  |  |                             |   |  |
| Investissement  | -888 853,84  |  | 632 517,25                  |   | -247 336,59                            |
| Fonctionnement  | 2 029 220,15   | 1 859 322,71                                     | 286 113,68                  | 1 034,55  | 2 157 363,49                           |
| <b>TOTAL I</b>  | <b>2 048 666,29</b>                                  | <b>1 859 322,71</b>                              | <b>918 629,93</b>           | <b>1 034,55</b>   | <b>1 910 627,61</b>                    |
| II - Budgets des services à caractère administratif             |  |  |                             |   |  |
| 02700 - SERVICES CULTURELS                                      |  |  |                             |   |  |
| BRIGNAIS  |  |  |                             |   |  |
| Investissement  | 3 877,48   |  | 6 106,25                    |   | 9 983,73                               |
| Fonctionnement  | 16 890,25  |  | -15 357,25                  |   | 1 533,00                               |
| <b>Sous-total</b>   | <b>20 767,73</b>                                     |  | <b>769,00</b>               |   | <b>11 516,73</b>                       |
| III - Budgets des services à caractère industriel et commercial |  |  |                             |   |  |
| <b>TOTAL II</b>   | <b>20 767,73</b>                                     |  | <b>769,00</b>               |   | <b>11 516,73</b>                       |
| <b>TOTAL I + II + III</b>                                       | <b>2 069 434,02</b>                                  | <b>1 859 322,71</b>                              | <b>926 398,93</b>           | <b>1 034,55</b>   | <b>1 922 144,34</b>                    |

Intégration de la quote part du résultat du SYNDICAT RHODANIEN DU DÉVELOPPEMENT DU CABLE (SRDC) suite à sa dissolution en date du 24/05/2024 pour 1 034,55 au compte 002.

La commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » a vu le dossier le 13 mai 2025.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

Par 27 voix pour, 0 voix contre, 5 abstentions, 0 non-participations, délibère pour

- APPROUVER le compte de gestion du trésorier pour le budget principal de la commune au titre de l'exercice 2024

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Erwan LE SAUX

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BERARD





---

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 21 MAI 2025

---

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**  
Adoption du compte administratif 2024

**N°2025\_043**

---

Date d'affichage de la liste des délibérations : **27 mai 2025**

Date de transmission en Préfecture : **27 mai 2025**

Date de mise en ligne : **27 mai 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **13 mai 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Erwan LE SAUX**

**Membres présents à la séance :**

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean PETIT - Guy BOISSERIN - Jean-Philippe SANTONI - Christophe GALLAY - Lionel CATRAIN - Christine MARCILLIERE - Florence RICHARD - Catherine PEREZ - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS

**Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :**

Nicolas KELEN (à Sébastien FRANÇOIS) - Béatrice VERDIER (à Michèle EYMARD) - Christelle RIVAT (à Valérie GRILLON) - Marie DECHESNE (à Éric JACQUET) - Isabelle WEULERSSE (à Sylvie GUINET)

**Membre absent, excusé sans donner pouvoir :**

Christiane CONSTANT

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 21 MAI 2025

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le compte administratif de la commune pour l'exercice 2024, joint en annexe.

Le montant des dépenses de la section de fonctionnement s'élève à 17 217 068.40 € et le montant des recettes à 17 503 199.08 €, ce qui assure un excédent de 286 130.68 €.

Le montant des dépenses de la section d'investissement s'élève à 5 511 183.01 € et le montant des recettes à 6 144 700.26 €, ce qui révèle un excédent de 633 517.25 €.

En vertu de la législation en vigueur, les ratios devant être joints au Compte administratif sont présentés en annexe.

Le compte administratif 2024 détaillé par articles est transmis à chaque tête de liste afin qu'elles puissent le porter à la connaissance de tous les élus.

La commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » a vu le dossier le 13 mai 2025.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

**Par 26 voix pour, 0 voix contre, 5 abstentions, 1 non-participation, délibère pour**

- ADOPTER le compte administratif pour le budget principal de la commune au titre de l'exercice 2024 tel que présenté en séance et joint en annexe

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

**Le secrétaire**

Erwan LE SAUX



Pour copie conforme

**Le Maire**

Serge BÉRARD





---

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 21 MAI 2025

---

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**  
Affectation du résultat 2024 sur l'exercice 2025

**N°2025\_044**

---

Date d'affichage de la liste des délibérations : **27 mai 2025**

Date de transmission en Préfecture : **27 mai 2025**

Date de mise en ligne : **27 mai 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **13 mai 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Erwan LE SAUX**

**Membres présents à la séance :**

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean PETIT - Guy BOISSERIN - Jean-Philippe SANTONI - Christophe GALLAY - Lionel CATRAIN - Christine MARCILLIERE - Florence RICHARD - Catherine PEREZ - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS

**Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :**

Nicolas KELEN (à Sébastien FRANÇOIS) - Béatrice VERDIER (à Michèle EYMARD) - Christelle RIVAT (à Valérie GRILLON) - Marie DECHESNE (à Éric JACQUET) - Isabelle WEULERSSE (à Sylvie GUINET)

**Membre absent, excusé sans donner pouvoir :**

Christiane CONSTANT

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 21 MAI 2025

La section de fonctionnement du budget principal de la commune présente au compte administratif 2024 un excédent de 2 157 363.40 €, dont 286 130.68 € pour l'exercice 2024, auquel vient s'ajouter le cumul des excédents antérieurs s'élevant à 1 870 198.17 € et la quote-part du résultat du Syndicat Rhodanien du développement du câble de 1 034.55€ suite à sa dissolution en date du 24/06/2024.

- En comptabilité M57, il est obligatoire, en premier lieu, de couvrir le besoin d'autofinancement cumulé de la section d'investissement. En 2024, la section d'investissement présente un déficit cumulé de 247 335. 59€ dont un excédent de 633 517.25 € pour l'exercice 2024 auquel vient s'ajouter le déficit des résultats antérieurs de 880 852.84 €.
  - De plus, il faut couvrir les reports d'investissement de 1 140 266.02 € en dépenses et 982 351.92 € en recettes, soit un besoin de financement de 157 914. 10 €.
- Une recette d'investissement sera donc inscrite au compte 1068, égale au besoin de financement des reports, soit 157 914.10 €, et au déficit d'investissement cumulé de la ville à hauteur de 247 335.59 €, soit un total de 405 249.69 €.
- Ainsi, en second lieu, il sera reporté en section de fonctionnement la somme de 1 752 113.71 € qui figurera au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté).

|          | fonctionnement | investissement |
|----------|----------------|----------------|
| Dépenses | 17 217 068,40  | 5 511 183,01   |
| Recettes | 17 503 199,08  | 6 144 700,26   |
|          | 286 130,68     | 633 517,25     |

|                    |              |             |
|--------------------|--------------|-------------|
| résultat précédent | 1 870 198,17 | -880 852,84 |
| résultat SRDC      | 1 034,55     |             |
| résultat cumulé    | 2 157 363,40 | -247 335,59 |

déficit d'investissement cumulé

estimation des reports

|          |  |              |
|----------|--|--------------|
| dépenses |  | 1 140 266,02 |
| recettes |  | 982 351,92   |
|          |  | -157 914,10  |

affection du  
fonctionnement à  
l'investissement - titre  
au 1068  
-405 249,69

affection du résultat en  
fonctionnement 1 752 113,71

La commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » a vu le dossier le 13 mai 2025.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

**Par 27 voix pour, 0 voix contre, 5 abstentions, 0 non-participations, délibère pour**

- VOTER l'affectation du résultat de l'exercice 2024 sur 2025 comme suit :
  - 405 249.69 € au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés)
  - 1 752 113.71 € au compte 002 en recettes (résultat de fonctionnement reporté)
  - 247 335.59 € au compte 001 en dépenses (résultat d'investissement reporté)

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

**Le secrétaire**

Erwan LE SAUX



Pour copie conforme

**Le Maire**

Serge BÉRARD





---

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 21 MAI 2025

---

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**

MODIFICATION D'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT

Opération de rénovation énergétique et réaménagement de l'Hôtel de Ville

**N°2025\_045**

---

Date d'affichage de la liste des délibérations : **27 mai 2025**

Date de transmission en Préfecture : **27 mai 2025**

Date de mise en ligne : **27 mai 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **13 mai 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Erwan LE SAUX**

**Membres présents à la séance :**

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean PETIT - Guy BOISSERIN - Jean-Philippe SANTONI - Christophe GALLAY - Lionel CATRAIN - Christine MARCILLIERE - Florence RICHARD - Catherine PEREZ - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS

**Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :**

Nicolas KELEN (à Sébastien FRANÇOIS) - Béatrice VERDIER (à Michèle EYMARD) - Christelle RIVAT (à Valérie GRILLON) - Marie DECHESNE (à Éric JACQUET) - Isabelle WEULERSSE (à Sylvie GUINET)

**Membre absent, excusé sans donner pouvoir :**

Christiane CONSTANT



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 21 MAI 2025

La procédure des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation au principe d'annualité budgétaire prévue par le code général des collectivités territoriales en ses articles L2311-3 et R2311-9. Cette procédure vise à planifier les investissements ; elle favorise leur gestion pluriannuelle et permet ainsi d'améliorer la visibilité financière des investissements sur moyen terme.

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement d'un ou de plusieurs investissements. Celles-ci demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme. Le budget N ne tient compte que des CP de l'année.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face. La somme des crédits de paiement doit être égale au montant de l'autorisation de programme.

Les AP sont votées par le conseil municipal, par délibérations distinctes, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives :

- La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de financement. Dès l'adoption de cette délibération, l'exécution peut commencer.
- Les crédits de paiement non utilisés sur l'année doivent être repris l'année suivante par délibération du conseil municipal au moment de la présentation annuelle de l'exécution des AP/CP.
- Toutes les autres modifications doivent quant à elles faire l'objet d'une délibération.

En début d'exercice budgétaire, les dépenses liées à une autorisation de programme peuvent être mandatées par l'ordonnateur jusqu'au vote du budget (dans la limite des CP prévus au budget de l'exercice).

Dans ce cadre, il est proposé au conseil de modifier l'autorisation de programme et crédits de paiement pour la rénovation énergétique et le réaménagement de l'Hôtel de Ville.

La commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » a vu le dossier le 13 mai 2025.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

**Par 27 voix pour, 0 voix contre, 5 abstentions, 0 non-participations, délibère pour**

- MODIFIER l'échéancier des crédits de paiement de l'autorisation de programme et crédits (AP/CP) « rénovation énergétique et réaménagement de l'Hôtel de Ville » votée en séance du 20 décembre 2023 et modifiée en séance du 18 décembre 2024 afin d'ajuster les crédits aux dépenses de l'exercice 2025 et inscriptions budgétaires 2026 comme suit :

| N°AP   | Libellé   | Montant de l'AP en TTC | CP 2024    | CP 2025   | CP 2026        |
|--|---|------------------------|------------|-----------|----------------|
| AP24.1   | Rénovation énergétique et réaménagement de l'Hôtel de Ville | 1 500 000 €            | 6 138.60 € | 62 000 €  | 1 431 861.40 € |
| <i>Pour rappel : répartition crédit paiement selon délibération précédente</i> |   | 1 500 000 €            | 70 000 €   | 805 000 € | 625 000 €      |

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 21 MAI 2025

- PRÉCISER que le financement de l'opération se décompose désormais de la manière suivante :

|                     | Montant estimé |
|---------------------|----------------|
| Etat - Fonds vert : | 250 000 €      |
| Région              | 0 €            |
| Département         | 150 000 €      |
| Emprunt             | 500 000 €      |
| Autofinancement     | 600 000 €      |

- INDIQUER que les frais d'études sont inclus dans cette AP/CP
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 20 compte 2031 et chapitre 21 compte 21311 et 2184 du budget principal de la commune - exercices 2024 à 2026
- DIRE que les recettes correspondantes seront créditées au chapitre 13 du budget principal de la commune - exercices 2024 à 2026

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

**Le secrétaire**  
Erwan LE SAUX



Pour copie conforme

**Le Maire**  
Serge BÉRARD




---

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 21 MAI 2025

---

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**  
MODIFICATION D'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT  
Opération de création d'un parc urbain sud et d'un skate parc

**N°2025\_046**

---

Date d'affichage de la liste des délibérations : **27 mai 2025**

Date de transmission en Préfecture : **27 mai 2025**

Date de mise en ligne : **27 mai 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **13 mai 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Erwan LE SAUX**

**Membres présents à la séance :**

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean PETIT - Guy BOISSERIN - Jean-Philippe SANTONI - Christophe GALLAY - Lionel CATRAIN - Christine MARCILLIERE - Florence RICHARD - Catherine PEREZ - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS

**Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :**

Nicolas KELEN (à Sébastien FRANÇOIS) - Béatrice VERDIER (à Michèle EYMARD) - Christelle RIVAT (à Valérie GRILLON) - Marie DECHESNE (à Éric JACQUET) - Isabelle WEULERSSE (à Sylvie GUINET)

**Membre absent, excusé sans donner pouvoir :**

Christiane CONSTANT



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 21 MAI 2025

La procédure des autorisations de programme et crédits de paiements (AP/CP) est une dérogation au principe d'annualité budgétaire prévue par le code général des collectivités territoriales en ses articles L2311-3 et R2311-9. Cette procédure vise à planifier les investissements ; elle favorise leur gestion pluriannuelle et permet ainsi d'améliorer la visibilité financière des investissements sur moyen terme.

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement d'un ou de plusieurs investissements. Celles-ci demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme. Le budget N ne tient compte que des CP de l'année.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face. La somme des crédits de paiement doit être égale au montant de l'autorisation de programme.

Les AP sont votées par le conseil municipal, par délibérations distinctes, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives :

- La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de financement. Dès l'adoption de cette délibération, l'exécution peut commencer.
- Les crédits de paiement non utilisés sur l'année doivent être repris l'année suivante par délibération du conseil municipal au moment de la présentation annuelle de l'exécution des AP/CP.
- Toutes les autres modifications doivent quant à elles faire l'objet d'une délibération.

En début d'exercice budgétaire, les dépenses liées à une autorisation de programme peuvent être mandatées par l'ordonnateur jusqu'au vote du budget (dans la limite des CP prévus au budget de l'exercice).

Dans ce cadre, il est proposé au conseil de modifier l'autorisation de programme et crédit de paiement ouverte pour la création d'un parc urbain sud et d'un skate parc,

La commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » a vu le dossier le 13 mai 2025.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

**Par 27 voix pour, 0 voix contre, 5 abstentions, 0 non-participations, délibère pour**

- MODIFIER le montant de l'autorisation de programme ainsi que l'échéancier des crédits de paiement d'autorisations de programme/crédits de paiement (AP/CP) « opération de création d'un parc urbain sud et d'un skate parc » votée en séance du 18 octobre 2023 et modifiée le 16 octobre 2024 afin de s'ajuster aux dépenses réelles de l'exercice 2023 et 2024 et des dépenses à venir sur l'exercice 2025

| N°AP   | Libellé  | Montant de l'AP en TTC | CP 2023   | CP 2024      | CP 2025      |
|--|--|------------------------|-----------|--------------|--------------|
| AP23.1   | Aménagement du parc urbain sud et création d'un skate parc | 1 530 000 €            | 628 369 € | 801 051.15 € | 100 579.85 € |
| <i>Pour rappel : répartition crédit paiement selon délibération précédente</i> |  | 1 509 000 €            | 628 369 € | 880 631€     | 0€           |

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 21 MAI 2025

- PRÉCISER que le financement de l'opération a également évolué sur la partie autofinancement et se décompose désormais de la manière suivante :

|                           | <i>Pour rappel : Montant précédent</i> | Montant ajusté |
|---------------------------|--|----------------|
| Etat - Fonds vert         | 379 552 €                              | 379 552 €      |
| Région                    | 150 000 €                              | 150 000 €      |
| Département               | 30 000 €                               | 30 000 €       |
| Agence nationale du sport | 202 139 €                              | 202 139 €      |
| Emprunt                   | 500 000 €                              | 500 000 €      |
| Autofinancement           | 247 309 €                              | 268 309 €      |

- INDIQUER que les frais d'études ne sont pas inclus dans cette AP/CP
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 21 du budget principal de la commune – exercices 2023, 2024 et 2025
- DIRE que les recettes correspondantes seront créditées au chapitre 13 du budget principal de la commune – exercice 2023 et suivants

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

**Le secrétaire**  
Erwan LE SAUX



Pour copie conforme

**Le Maire**

Serge BÉCARD





---

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 21 MAI 2025

---

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**  
Budget supplémentaire 2025

**N°2025\_047**

---

Date d'affichage de la liste des délibérations : **27 mai 2025**

Date de transmission en Préfecture : **27 mai 2025**

Date de mise en ligne : **27 mai 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **13 mai 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Erwan LE SAUX**

**Membres présents à la séance :**

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean PETIT - Guy BOISSERIN - Jean-Philippe SANTONI - Christophe GALLAY - Lionel CATRAIN - Christine MARCILLIERE - Florence RICHARD - Catherine PEREZ - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS

**Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :**

Nicolas KELEN (à Sébastien FRANÇOIS) - Béatrice VERDIER (à Michèle EYMARD) - Christelle RIVAT (à Valérie GRILLON) - Marie DECHESNE (à Éric JACQUET) - Isabelle WEULERSSE (à Sylvie GUINET)

**Membre absent, excusé sans donner pouvoir :**

Christiane CONSTANT



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 21 MAI 2025

Le budget supplémentaire de l'exercice 2025 du budget principal de la ville s'élève à :

|          | Fonctionnement | Investissement |
|----------|----------------|----------------|
| Dépenses | 1 648 113.71 € | 863 601.61 €   |
| Recettes | 1 648 113.71 € | 863 601.61 €   |

- Formaliser l'affectation du résultat 2024

En section de fonctionnement :

- Ajuster le montant de la fiscalité à 6 090 000 € soit -60 000 € selon la notification des bases de taxes locales par les services fiscaux et les taux votés par le conseil municipal en séance du 15 avril 2025
- Ajuster à la hausse le montant des compensations fiscales à 190 000 €, soit +20 000 €
- Ajuster le montant de la dotation globale de fonctionnement de l'Etat à 80 000 €, soit -105 000 € comme suite à la notification de l'État
- Ajuster les opérations comptables d'amortissement pour +220 000 € et la reprise de subvention pour +20 000 €
- Permettre le réajustement des crédits budgétaires alloués aux services, notamment :
  - Sur les charges à caractère général avec un ajout de 15 000 € : ajouter une prestation complémentaire sur un outil RH afin d'optimiser son utilisation (+6 000 €), ajuster les enveloppes dédiées aux expositions à l'espace Guy de Chauliac pour 5 900 €, intégrer un complément pour les frais d'avocats en lien avec les litiges de la collectivité comme l'action contre les pollutions aux perfluorés (+5 000 €), ajuster l'enveloppe pour les cotisations "assurance 2025" dont l'ajustement de la dommage ouvrage des travaux de rénovation de l'école Jean Moulin (+ 5 000 €), intégrer le coût de l'assistance renforcée sur différents logiciels CIRIL pour 3 600 €, ajuster les charges de copropriété de l'annexe de l'Hôtel de ville suite aux travaux votés en assemblée générale (+ 4 500 €), inscrire 3 700 € pour la maintenance des équipements de chauffage en lien avec l'avenant contractualisé avec le prestataire rajoutant des sites au contrat, décaler la phase 2 de l'étude ludothèque (-7 600 €) et ajuster à la baisse les enveloppes budgétaires sur les services cadre de vie et espaces verts grâce aux effectifs complets sur ces 2 services qui permettent une internalisation de certaines missions (- 17 500 €)
  - Sur les atténuations de produits, inscrire une hausse de 80 000 € intégrant le nouveau prélèvement de l'État nommé « DILICO » (dispositif de lissage conjoncturel) sur les collectivités à hauteur de 100 000 € et réduire à 55 000 € le prélèvement SRU, la commune ayant augmenté son taux de logements sociaux (22.41%)
  - Sur les autres charges de gestion courante, intégrer une baisse de 53 000 € pour ajuster le montant de la contribution au Syseg à 91 000 € (soit +5 000 €), intégrer la condamnation de la ville à hauteur de 23 000 € (provisionnée pour 15 000 €) pour un litige opposant la commune en tant qu'employeur à un agent, inscrire une subvention complémentaire pour l'association des AJD (+19 500 €), ajuster le montant de la subvention d'équilibre 2025 au CCAS suite à l'intégration du résultat excédentaire, à 163 000 € soit -30 000 € par rapport aux 193 000 € votés en séance du Conseil municipal du 18 décembre 2024, supprimer la subvention d'équilibre 2025 aux Arcades suite à l'intégration du résultat excédentaire, soit -80 000 € par rapport aux 80 000 € votés en séance du Conseil municipal du 18 décembre 2024

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 21 MAI 2025

En section d'investissement :

- Ajuster le montant des investissements (hors restes à réaliser) comme suit :
  - Sur les immobilisations incorporelles, intégrer 53 000 € dont : inscrire l'achat d'un module complémentaire sur le logiciel RH pour 9 000 €, ajuster les frais d'étude "maîtrise d'œuvre de végétalisation" des cours du groupe scolaire Cartier et de l'école maternelle Lassagne en intégrant le projet de parvis de l'école Cartier pour +35 000 €, soit une enveloppe de 95 000 € de frais d'étude et ajuster à hauteur de 62 000 € les frais d'étude concernant la rénovation de l'Hôtel de Ville, conformément à la modification apportée sur l'AP/CP correspondante
  - Sur les immobilisations corporelles, réduire de -597 000 € notamment :
    - en décalant les travaux de rénovation thermique de l'Hôtel de Ville à 2026 (-750 000 €) conformément à la modification apportée sur l'AP/CP correspondante,
    - en ajustant l'enveloppe allouée à la végétalisation des cours du groupe scolaire Claudius Fournion à 400 000 € soit +40 000 €,
    - en ajustant l'enveloppe allouée à la création du parc Antoinette Birabent (parc sud) à +24 305.17 € augmentant l'autorisation de programme à 1 530 000 € conformément à la modification apportée sur l'AP/CP correspondante,
    - en intégrant un complément de 20 000 € pour les travaux de la toiture de l'Hôtel de Ville soit un total de 70 000 €,
    - en intégrant le projet de ludo-médiathèque avec des travaux d'aménagement côté Briscope pour 23 000 €
- Financer les restes à réaliser qui s'élèvent à 1 140 266.02 € en dépenses et 982 351.92 € en recettes
- L'opération d'ordre de virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement (ou autofinancement) s'élève, budget primitif inclus, à 1 386 113.71 € équilibrés en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement
- L'emprunt d'équilibre s'élève donc à 86 386.29 €

La commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » a vu le dossier le 13 mai 2025.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

**Par 27 voix pour, 5 voix contre, 0 abstentions, 0 non-participations, délibère pour**

- ADOPTER le budget supplémentaire 2025 du budget principal de la Ville pour l'exercice 2025 tel que présenté en séance et joint en annexe

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire  
Erwan LE SAUX



Pour copie conforme

Le Maire  
Mergé BÉCARD





---

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 21 MAI 2025

---

**OBJET : BUDGET ANNEXE DE LA RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB)**  
Adoption du compte de gestion 2024

**N°2025\_048**

---

Date d'affichage de la liste des délibérations : **27 mai 2025**

Date de transmission en Préfecture : **27 mai 2025**

Date de mise en ligne : **27 mai 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **13 mai 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Erwan LE SAUX**

**Membres présents à la séance :**

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean PETIT - Guy BOISSERIN - Jean-Philippe SANTONI - Christophe GALLAY - Lionel CATRAIN - Christine MARCILLIERE - Florence RICHARD - Catherine PEREZ - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS

**Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :**

Nicolas KELEN (à Sébastien FRANÇOIS) - Béatrice VERDIER (à Michèle EYMARD) - Christelle RIVAT (à Valérie GRILLON) - Marie DECHESNE (à Éric JACQUET) - Isabelle WEULERSSE (à Sylvie GUINET)

**Membre absent, excusé sans donner pouvoir :**

Christiane CONSTANT

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 21 MAI 2025

Le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Au vu du budget primitif et des délibérations budgétaires modificatives de l'exercice 2024, des titres définitifs, des créances à recouvrer, du détail des dépenses effectuées et des mandats délivrés, des bordereaux de titres de recettes et des bordereaux de mandats, il apparaît que le compte de gestion dressé par le comptable public, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer est en conformité avec le compte administratif de la Régie culturelle autonome de la ville de Brignais de l'ordonnateur.

Le compte de gestion 2024, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 069007      NOM DU POSTE COMPTABLE : SOC DIVERS      ETABLISSEMENT : REGIE CULTURELLE BRIGNAIS  
STAT : II-1

#### Résultats budgétaires de l'exercice

02730 - REGIE CULTURELLE BRIGNAIS      Exercice 2024

|                                       | SECTION D'INVESTISSEMENT | SECTION DE FONCTIONNEMENT | TOTAL DES SECTIONS |
|---------------------------------------|--------------------------|---------------------------|--------------------|
| <b>RECETTES</b>                       |                          |                           |                    |
| Prévisions budgétaires totales (a)    | 10 733,48                | 594 030,85                | 594 764,33         |
| Titres de recette émis (b)            | 6 803,40                 | 637 054,76                | 643 858,16         |
| Régularisations de titres (c)         |                          | 93 026,51                 | 93 026,51          |
| Recettes nettes (d = a - c)           | 6 803,40                 | 644 028,29                | 650 831,69         |
| <b>DEPENSES</b>                       |                          |                           |                    |
| Autorisations budgétaires totales (e) | 10 733,48                | 594 030,85                | 594 764,33         |
| Mandats émis (f)                      | 497,25                   | 594 233,12                | 594 730,37         |
| Annulations de mandats (g)            |                          | 33 708,92                 | 33 708,92          |
| Dépenses nettes (h = e - g)           | 697,25                   | 560 524,20                | 561 221,45         |
| <b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>         |                          |                           |                    |
| (d - h) Excédent                      | 6 106,15                 |                           | 6 106,15           |
| (b - f) Déficit                       |                          | 15 947,23                 | 15 947,23          |

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 069007      NOM DU POSTE COMPTABLE : SOC DIVERS      ETABLISSEMENT : REGIE CULTURELLE BRIGNAIS  
STAT : II-2

#### Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

02730 - REGIE CULTURELLE BRIGNAIS      Exercice 2024

|  | RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT (2023) | PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT À L'EXERCICE 2024 | RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024 | TRANSFERT OU INCORPORATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE | RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2024 |
|--|--|--|-----------------------------|--|--|
| <b>I - Budget principal</b>  |  |  |                             |  |  |
| Investissement   |  |  |                             |  |  |
| Fonctionnement   |  |  |                             |  |  |
| <b>TOTAL I</b>   |  |  |                             |  |  |
| <b>II - Budgets des services à caractère administratif</b>             |  |  |                             |  |  |
| REGIE CULTURELLE BRIGNAIS  |  |  |                             |  |  |
| Investissement   | 3 832,48   |  | 6 176,20                    |  | 9 939,72                               |
| Fonctionnement   | 16 889,91  |  | -15 987,26                  |  | 892,65                                 |
| <b>Sous-Total</b>  | <b>20 714,33</b>                                     |  | <b>-9 811,06</b>            |  | <b>10 832,33</b>                       |
| <b>TOTAL II</b>  | <b>20 714,33</b>                                     |  | <b>-9 811,06</b>            |  | <b>10 832,33</b>                       |
| <b>III - Budgets des services à caractère industriel et commercial</b> |  |  |                             |  |  |
| <b>TOTAL III</b>   |  |  |                             |  |  |
| <b>TOTAL I + II + III</b>  | <b>20 714,33</b>                                     |  | <b>-9 811,06</b>            |  | <b>10 832,33</b>                       |

La commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » a vu le dossier le 13 mai 2025.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

**Par 27 voix pour, 0 voix contre, 5 abstentions, 0 non-participations, délibère pour**

- APPROUVER le compte de gestion du Trésorier pour la Régie autonome culturelle de la Ville de Brignais pour l'exercice 2024

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Erwan LE SAUX



Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉCARD





---

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 21 MAI 2025

---

**OBJET : BUDGET ANNEXE DE LA RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB)**  
Adoption du compte administratif 2024

**N°2025\_049**

---

Date d'affichage de la liste des délibérations : **27 mai 2025**

Date de transmission en Préfecture : **27 mai 2025**

Date de mise en ligne : **27 mai 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **13 mai 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Erwan LE SAUX**

**Membres présents à la séance :**

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean PETIT - Guy BOISSERIN - Jean-Philippe SANTONI - Christophe GALLAY - Lionel CATRAIN - Christine MARCILLIERE - Florence RICHARD - Catherine PEREZ - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS

**Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :**

Nicolas KELEN (à Sébastien FRANÇOIS) - Béatrice VERDIER (à Michèle EYMARD) - Christelle RIVAT (à Valérie GRILLON) - Marie DECHESNE (à Éric JACQUET) - Isabelle WEULERSSE (à Sylvie GUINET)

**Membre absent, excusé sans donner pouvoir :**

Christiane CONSTANT

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 21 MAI 2025

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal, le compte administratif de la Régie culturelle autonome de la ville de Brignais, budget annexe de la commune, pour l'exercice 2024, joint en annexe.

Le montant des dépenses de la section de fonctionnement s'élève à 562 515.50 € et le montant des recettes à 546 528.25 €, ce qui révèle un déficit de 15 987.25 €.

Le montant des dépenses de la section d'investissement s'élève à 697.15 € et le montant des recettes à 6 803.40 €, ce qui révèle un excédent de 6 106.25 €.

Le compte administratif 2024 détaillé par articles est transmis à chaque tête de liste afin qu'elles puissent le porter à la connaissance de tous les élus.

La commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » a vu le dossier le 13 mai 2025.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

**Par 26 voix pour, 0 voix contre, 5 abstentions, 1 non-participation, délibère pour**

- ADOPTER le compte administratif du budget annexe de la Régie Culturelle Autonome de la Ville de Brignais pour l'exercice 2024 tel que présenté en séance et joint en annexe

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

**Le secrétaire**

Erwan LE SAUX



Pour copie conforme

**Le Maire**

Serge BÉRARD





---

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 21 MAI 2025

---

**OBJET : BUDGET ANNEXE DE LA RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB)**  
Affectation définitive du résultat 2024 sur l'exercice 2025

**N°2025\_050**

---

Date d'affichage de la liste des délibérations : **27 mai 2025**

Date de transmission en Préfecture : **27 mai 2025**

Date de mise en ligne : **27 mai 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **13 mai 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Erwan LE SAUX**

**Membres présents à la séance :**

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean PETIT - Guy BOISSERIN - Jean-Philippe SANTONI - Christophe GALLAY - Lionel CATRAIN - Christine MARCILLIERE - Florence RICHARD - Catherine PEREZ - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS

**Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :**

Nicolas KELEN (à Sébastien FRANÇOIS) - Béatrice VERDIER (à Michèle EYMARD) - Christelle RIVAT (à Valérie GRILLON) - Marie DECHESNE (à Éric JACQUET) - Isabelle WEULERSSE (à Sylvie GUINET)

**Membre absent, excusé sans donner pouvoir :**

Christiane CONSTANT



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 21 MAI 2025

Après avoir voté le compte administratif de la Régie Culturelle autonome de la ville de Brignais, pour l'exercice 2024, il convient de procéder à l'affectation du résultat dudit exercice.

La section de fonctionnement présente un déficit de 15 987.25 €, auquel vient s'ajouter l'excédent de fonctionnement antérieur s'élevant à 16 880.85 €.

L'excédent de fonctionnement cumulé dégagé est donc de 893.60 €.

Par ailleurs, la section d'investissement présente un excédent de 6 106.25 €, auquel s'ajoute l'excédent antérieur de 3 833.48 €. Le résultat de la section d'investissement est donc un excédent de 9 939.73 € et sera inscrit en recette au compte 001. Il n'existe pas de report en recettes et dépenses d'investissement.

Ainsi le résultat de fonctionnement 2024 reporté sur l'exercice 2025 atteint 893.60 € et sera inscrit en recette au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté).

#### RÉSULTAT RCAVB 2024

| RÉALISATIONS 2024<br>(hors résultat reporté) | FONCTIONNEMENT    | INVESTISSEMENT  |
|--|-------------------|-----------------|
| DÉPENSES                                     | 562 515,50        | 697,15          |
| RECETTES                                     | 546 528,25        | 6 803,40        |
| <b>PROJECTION DU<br/>RÉSULTAT 2024</b>       | <b>-15 987,25</b> | <b>6 106,25</b> |

|                                       |                  |                 |
|---------------------------------------|------------------|-----------------|
| <b>RÉSULTAT REPORTE</b>               | <b>16 880,85</b> | <b>3 833,48</b> |
| <b>RÉSULTAT CUMULÉ<br/>(hors RAR)</b> | <b>893,60</b>    | <b>9 939,73</b> |

*compte 001 en Recettes  
d'investissement*

| RESTE A RÉALISER | FONCTIONNEMENT | INVESTISSEMENT |
|------------------|----------------|----------------|
| DÉPENSES         | 0              | 0,00           |
| RECETTES         | 0              | 0,00           |
| SOLDE            | 0              | 0,00           |

|  |   |
|--|---|
| <b>RÉSULTAT CUMULÉ<br/>2024 A AFFECTER</b> | <b>893,60</b>   |
|  | <i>compte 002 en<br/>Recettes de<br/>Fonctionnement</i> |

La commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » a vu le dossier le 13 mai 2025.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

**Par 27 voix pour, 0 voix contre, 5 abstentions, 0 non-participations, délibère pour**

- VOTER l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 sur l'exercice 2025 du budget annexe de la RCAVB comme suit :
  - 893.60 € en recettes au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté)
  - 9 939.73 € en recettes au compte 001 (résultat d'investissement reporté)

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

**Le secrétaire**

Erwan LE SAUX



Pour copie conforme

**Le Maire**

Serge BÉRARD





---

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 21 MAI 2025

---

**OBJET : BUDGET ANNEXE DE LA RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB)**  
Budget supplémentaire 2025

**N°2025\_051**

---

Date d'affichage de la liste des délibérations : **27 mai 2025**

Date de transmission en Préfecture : **27 mai 2025**

Date de mise en ligne : **27 mai 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **13 mai 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Erwan LE SAUX**

**Membres présents à la séance :**

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean PETIT - Guy BOISSERIN - Jean-Philippe SANTONI - Christophe GALLAY - Lionel CATRAIN - Christine MARCILLIERE - Florence RICHARD - Catherine PEREZ - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS

**Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :**

Nicolas KELEN (à Sébastien FRANÇOIS) - Béatrice VERDIER (à Michèle EYMARD) - Christelle RIVAT (à Valérie GRILLON) - Marie DECHESNE (à Éric JACQUET) - Isabelle WEULERSSE (à Sylvie GUINET)

**Membre absent, excusé sans donner pouvoir :**

Christiane CONSTANT



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 21 MAI 2025

Le budget supplémentaire de l'exercice 2025, joint en annexe et soumis au vote du Conseil municipal s'élève à :

|          | Investissement | Fonctionnement |
|----------|----------------|----------------|
| Dépenses | 9 939.73 €     | 24 593.60 €    |
| Recettes | 9 939.73 €     | 24 593.60 €    |

Les objectifs de cette délibération budgétaire sont les suivants :

En section de fonctionnement :

- Formaliser l'affectation du résultat 2024
- Ajouter des crédits supplémentaires pour l'achat de spectacles à hauteur de 20 000 € en lien avec le doublement des séances de 3 spectacles (Curiosité, Phénix et Arthur H) et inscrire 20 000 € en recettes de billetterie. En effet, ces spectacles ont un taux de remplissage important, le tarif adapté permet d'ajuster les recettes et de ne pas générer de coût supplémentaire pour la collectivité
- Ajouter la somme de 200 € pour les remboursements aux agents via la régie d'avances concernant les frais de communication des spectacles nécessitant un paiement en ligne (boost réseaux sociaux...)
- Prévoir la somme de 3 700 € pour la régularisation des recettes de billetterie de septembre 2024, le reversement d'une partie des recettes à la commune de Vourles pour le reversement des recettes du cirque intercommunal n'ayant pas été déduit (annulation sur exercice antérieur)
- Ajouter la somme de 300 € pour la régularisation de l'assurance responsabilité civile au titre de l'année 2024
- Ajuster la mise à disposition d'un agent de la RCAVB à la médiathèque à hauteur de 3 700 €

L'équilibre de la section de fonctionnement se fait par l'inscription de 396.30 € au chapitre 011.

En section d'investissement :

- En recettes :
  - Formaliser l'excédent d'investissement reporté au compte 001 soit 9 939.73 €
- En dépenses :
  - Prévoir l'intégration d'une enveloppe de 9 939.73 € pour l'achat de mobiliers divers

La commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » a vu le dossier le 13 mai 2025.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

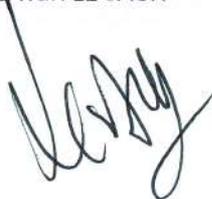
**Par 27 voix pour, 0 voix contre, 5 abstentions, 0 non-participations, délibère pour**

- ADOPTER le budget supplémentaire du budget annexe de la Régie Culturelle Autonome de la Ville de Brignais pour l'exercice 2025 tel que présenté en séance et joint en annexe

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Erwan LE SAUX



Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD





---

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 21 MAI 2025

---

**OBJET : GARANTIE D'EMPRUNT**

ALLIADE HABITAT

Acquisition en VEFA de 8 logements - BATI LYON - Opération Brignais 8000 « Pierra Nova » - 9a et b route de Soucieu

N°2025\_052

---

Date d'affichage de la liste des délibérations : **27 mai 2025**

Date de transmission en Préfecture : **27 mai 2025**

Date de mise en ligne : **27 mai 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **13 mai 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Erwan LE SAUX**

**Membres présents à la séance :**

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean PETIT - Guy BOISSERIN - Jean-Philippe SANTONI - Christophe GALLAY - Lionel CATRAIN - Christine MARCILLIERE - Florence RICHARD - Catherine PEREZ - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS

**Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :**

Nicolas KELEN (à Sébastien FRANÇOIS) - Béatrice VERDIER (à Michèle EYMARD) - Christelle RIVAT (à Valérie GRILLON) - Marie DECHESNE (à Éric JACQUET) - Isabelle WEULERSSE (à Sylvie GUINET)

**Membre absent, excusé sans donner pouvoir :**

Christiane CONSTANT



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 21 MAI 2025

Vu les articles L2252-1 et L2252-2 du Code Général des collectivités territoriales

Vu l'article 2305 du Code civil

Vu le contrat de prêt n°171362 en annexe signé entre ALLIADE HABITAT, l'emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

Sous réserve d'une délibération de la Communauté de communes de la Vallée du Garon accordant sa garantie complémentaire à hauteur de 25% pour l'acquisition en VEFA (vente en l'état futur d'achèvement) de 8 logements « Pierra Nova » à Brignais.

Sous réserve d'une délibération du Département du Rhône accordant sa garantie complémentaire à hauteur de 50% pour l'acquisition en VEFA (vente en l'état futur d'achèvement) de 8 logements « Pierra Nova » à Brignais.

Par courrier en date du 5 novembre 2024, ALLIADE HABITAT a sollicité la garantie de la Ville de Brignais à hauteur de 25 % pour la souscription d'un emprunt d'un montant total de 1 402 896 € composé de 7 lignes de prêts, auprès de la Caisse des dépôts et consignations soit une garantie d'emprunt à hauteur de **350 724 €**

Cet emprunt est destiné à financer une acquisition en VEFA (vente en l'état futur d'achèvement) de 8 logements au « Pierra Nova », 9 a et b Route de Soucieu à Brignais.

Il est rappelé, qu'en accordant sa garantie, la collectivité s'engage pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Les caractéristiques financières de chaque ligne du prêt n°171362 sont les suivantes :

| Offre CDC                                      |  |  |  |  |
|--|--|--|--|--|
| Caractéristiques de la Ligne du Prêt           | CPLS   | PLAI   | PLAI foncier                                 | PLS  |
| Enveloppe                                      | Complémentaire au PLS 2024                   | -  | -  | PLSDD 2024                                   |
| Identifiant de la Ligne du Prêt                | 5657387                                      | 5657390                                      | 5657391                                      | 5657386                                      |
| Montant de la Ligne du Prêt                    | 107 508 €                                    | 233 716 €                                    | 165 212 €                                    | 121 217 €                                    |
| Commission d'instruction                       | 60 €   | 0 €  | 0 €  | 70 €   |
| Durée de la période                            | Annuelle                                     | Annuelle                                     | Annuelle                                     | Annuelle                                     |
| Taux de période                                | 3,51 %                                       | 2 %  | 2,82 %                                       | 3,51 %                                       |
| TEG de la Ligne du Prêt                        | 3,51 %                                       | 2 %  | 2,82 %                                       | 3,51 %                                       |
| Phase d'amortissement                          |  |  |  |  |
| Durée  | 40 ans                                       | 40 ans                                       | 80 ans                                       | 40 ans                                       |
| Index <sup>1</sup>                             | Livret A                                     | Livret A                                     | Livret A                                     | Livret A                                     |
| Marge fixe sur index                           | 1,11 %                                       | - 0,4 %                                      | 0,42 %                                       | 1,11 %                                       |
| Taux d'intérêt <sup>2</sup>                    | 3,51 %                                       | 2 %  | 2,82 %                                       | 3,51 %                                       |
| Périodicité                                    | Annuelle                                     | Annuelle                                     | Annuelle                                     | Annuelle                                     |
| Profil d'amortissement                         | Échéance et intérêts prioritaires            |
| Condition de remboursement anticipé volontaire | Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40) |
| Modalité de révision                           | DR   | DR   | DR   | DR   |
| Taux de progressivité de l'échéance            | 0 %  | 0 %  | 0 %  | 0 %  |
| Mode de calcul des intérêts                    | Equivalent                                   | Equivalent                                   | Equivalent                                   | Equivalent                                   |
| Base de calcul des intérêts                    | 30 / 360                                     | 30 / 360                                     | 30 / 360                                     | 30 / 360                                     |

<sup>1</sup> A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, la valeur de l'index à la date d'émission du présent Contrat est de 2,4 % (Livret A).

<sup>2</sup> Le(s) taux indicatif(s) ci-dessus est (sont) susceptible(s) de varier en fonction des variations de l'index de la Ligne du Prêt.

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 21 MAI 2025

| Offre CDC                                      |  |  |  |
|--|--|--|--|
| Caractéristiques de la Ligne du Prêt           | PLS foncier                                  | PLUS   | PLUS foncier                                 |
| Enveloppe                                      | PLSDD 2024                                   | -  | -  |
| Identifiant de la Ligne du Prêt                | 5657385                                      | 5657389                                      | 5657388                                      |
| Montant de la Ligne du Prêt                    | 130 867 €                                    | 402 991 €                                    | 241 485 €                                    |
| Commission d'instruction                       | 70 €   | 0 €  | 0 €  |
| Durée de la période                            | Annuelle                                     | Annuelle                                     | Annuelle                                     |
| Taux de période                                | 2,82 %                                       | 3 %  | 2,82 %                                       |
| TEG de la Ligne du Prêt                        | 2,82 %                                       | 3 %  | 2,82 %                                       |
| <b>Phase d'amortissement</b>                   |  |  |  |
| Durée  | 90 ans                                       | 40 ans                                       | 80 ans                                       |
| Index <sup>1</sup>                             | Livret A                                     | Livret A                                     | Livret A                                     |
| Marge fixe sur index                           | 0,42 %                                       | 0,6 %  | 0,42 %                                       |
| Taux d'intérêt <sup>2</sup>                    | 2,82 %                                       | 3 %  | 2,82 %                                       |
| Périodicité                                    | Annuelle                                     | Annuelle                                     | Annuelle                                     |
| Profil d'amortissement                         | Echéance et intérêts prioritaires            | Echéance et intérêts prioritaires            | Echéance et intérêts prioritaires            |
| Condition de remboursement anticipé volontaire | Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40) | Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40) | Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40) |
| Modalité de révision                           | DR   | DR   | DR   |
| Taux de progressivité de l'échéance            | 0 %  | 0 %  | 0 %  |
| Mode de calcul des intérêts                    | Equivalent                                   | Equivalent                                   | Equivalent                                   |
| Base de calcul des intérêts                    | 30 / 360                                     | 30 / 360                                     | 30 / 360                                     |

1 A titre indicatif et sans valeur contractuelle, la valeur de l'index à la date de signature du premier Contrat est de 2,4 % (Livret A).  
2 L'index (ou l'équivalent) ci-dessus est soumis aux variations de valeur en fonction des variations de l'index de la Ligne du Prêt.

La commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » a vu le dossier le 13 mai 2025.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

#### A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- ACCORDER sa garantie à hauteur de 25 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 402 896 euros souscrit par ALLIADE HABITAT, l'emprunteur, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°171362 constitué de sept lignes de prêt.  
La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de **350 724 euros**, augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt  
Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération
- PRÉCISER que la garantie est apportée aux conditions suivantes :
  - La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité
  - Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la CDC, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement
- S'ENGAGER pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci
- AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette garantie d'emprunt

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Erwan LE SAUX



Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD





---

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 21 MAI 2025

---

**OBJET : PRISE EN CHARGE D'UNE AMENDE POUR INFRACTION AU CODE DE LA ROUTE**

**N°2025\_053**

---

Date d'affichage de la liste des délibérations : **27 mai 2025**

Date de transmission en Préfecture : **27 mai 2025**

Date de mise en ligne : **27 mai 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **13 mai 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Erwan LE SAUX**

**Membres présents à la séance :**

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean PETIT - Guy BOISSERIN - Jean-Philippe SANTONI - Christophe GALLAY - Lionel CATRAIN - Christine MARCILLIERE - Florence RICHARD - Catherine PEREZ - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS

**Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :**

Nicolas KELEN (à Sébastien FRANÇOIS) - Béatrice VERDIER (à Michèle EYMARD) - Christelle RIVAT (à Valérie GRILLON) - Marie DECHESNE (à Éric JACQUET) - Isabelle WEULERSSE (à Sylvie GUINET)

**Membre absent, excusé sans donner pouvoir :**

Christiane CONSTANT



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 21 MAI 2025

La collectivité a autorisé le 14 février 2025, un déplacement d'un agent et d'un élu pour témoigner sur la mise en place du Schéma directeur immobilier énergétique lors d'une formation dans les locaux du Sigerly à Villeurbanne. Pour ce déplacement, il a été utilisé comme véhicule la Renault Zoé immatriculée DV-050-LH.

Le véhicule est tombé en panne et a été stationné sur un emplacement payant, au 22 rue Decomberousse 69100 Villeurbanne. Il a été remorqué en début d'après-midi par un dépanneur alors que le ticket payant se terminait fin de matinée. L'infraction a été constatée à 12h00, après l'heure de fin du ticket, et porte pour motif « « FPS : forfait de post stationnement » pour un montant de 28 €, déduction faite des 4 € payée pour la redevance de stationnement.

S'agissant d'une panne de véhicule, la faute ne peut être imputée aux personnes physiques. Il est donc proposé que la commune paye cette amende.

Afin de pouvoir prendre en charge cette contravention, le comptable public demande à la commune de prendre une décision pour l'autoriser à régler l'amende en question conformément à la circulaire du 5 décembre 2011 n°NOR BCRE1132005C.

La commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » a vu le dossier le 13 mai 2025.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

**Par 31 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions, 1 non-participation, délibère pour**

- VALIDER la prise en charge par la commune de l'amende de 28 € faisant référence à l'avis de paiement 21690266800013 25 4 045 308 211 en date du 24 février 2025
- DEMANDER au comptable public de signer le TIP pour payer la contravention au nom de la collectivité
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65 – compte 6584 du budget principal de la commune – exercice 2025

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Erwan LE SAUX



Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD





---

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 21 MAI 2025

---

**OBJET : RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB)**  
TARIFICATION DES SPECTACLES  
Saison 2025-2026

**N°2025\_054**

---

Date d'affichage de la liste des délibérations : **27 mai 2025**

Date de transmission en Préfecture : **27 mai 2025**

Date de mise en ligne : **27 mai 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **13 mai 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Erwan LE SAUX**

**Membres présents à la séance :**

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean PETIT - Guy BOISSERIN - Jean-Philippe SANTONI - Christophe GALLAY - Lionel CATRAIN - Christine MARCILLIERE - Florence RICHARD - Catherine PEREZ - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS

**Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :**

Nicolas KELEN (à Sébastien FRANÇOIS) - Béatrice VERDIER (à Michèle EYMARD) - Christelle RIVAT (à Valérie GRILLON) - Marie DECHESNE (à Éric JACQUET) - Isabelle WEULERSSE (à Sylvie GUINET)

**Membre absent, excusé sans donner pouvoir :**

Christiane CONSTANT



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 21 MAI 2025

La Régie Culturelle Autonome de la Ville de Brignais (RCAVB) dévoilera au public les spectacles de la nouvelle saison du Briscope 2025/2026 lors de la soirée de lancement de saison le jeudi 19 juin à 19h.

Afin d'ouvrir cette nouvelle programmation, il est nécessaire d'entériner les tarifs des spectacles pour la saison culturelle se déroulant de septembre 2025 à juin 2026.

Le Conseil d'Exploitation de la Régie Culturelle Autonome (CERCA) a vu le dossier le 14 mai 2025.

La commission n°4 « Animation, vie associative, culturelle et sportive » a vu le dossier le 13 mai 2025.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

#### A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- VALIDER la formule « Pass Saison » : il est proposé de renouveler pour cette nouvelle saison l'achat d'un pass qui permet de bénéficier d'un tarif préférentiel dès le premier spectacle acheté et d'offres proposées par nos partenaires culturels (CGR, associations de la commune, événements dédiés ...)
  - « Pass Saison » à 10 €
  - « Mini Pass » à 5 € : pour les moins de 18 ans
- ENTÉRINER les tarifs des spectacles pour la saison culturelle se déroulant de septembre 2025 à juin 2026 comme suit :

| Spectacle   | Tarif plein | Tarif réduit | Tarif mini et Pass Saison | Tarif Mini Pass |
|-------------|-------------|--------------|---------------------------|-----------------|
| Catégorie A | 33 €        | 31 €         | 28 €                      | 24 €            |
| Catégorie B | 28 €        | 26 €         | 23 €                      | 19 €            |
| Catégorie C | 25 €        | 23 €         | 20 €                      | 16 €            |
| Catégorie D | 22 €        | 20 €         | 17 €                      | 13 €            |
| Catégorie E | 19 €        | 17 €         | 14 €                      | 10 €            |
| Catégorie F | 11 €        | 9 €          | 6 €                       | 3 €             |

- Entrée à **plein tarif**
  - Entrée au **tarif réduit** accessible sur présentation de justificatifs : elle concerne les 18 - 26 ans, les plus de 65 ans, demandeurs d'emploi, allocataires RSA et personnes en situation de handicap, les groupes à partir de 10 personnes se présentant sous la même entité juridique (comités d'entreprises, associations ...), les familles nombreuses et les partenaires
  - Entrée au **tarif « Pass Saison »** : sur la base du tarif mini dès le premier spectacle avec l'achat d'un pass
  - Entrée au **tarif « Mini Pass »** : dès le premier spectacle avec l'achat d'un mini-pass
  - Entrée au **tarif « Mini »** : moins de 18 ans

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 21 MAI 2025

- ACCEPTER les tarifs spécifiques :
  - Entrée au **tarif scolaire à 6 €** : pour les structures scolaires publiques sur les séances programmées pendant le temps scolaire, ainsi que pour les groupes du Centre social et de la MJC assistant à ces mêmes représentations programmées en séance tout public
  - Entrée au **tarif scolaire à 10 €** : pour les structures scolaires privées sur les séances programmées pendant le temps scolaire dont bénéficient les écoles de la ville, ainsi que pour les établissements scolaires hors Brignais sur les séances programmées pendant le temps scolaire
  - Entrée au **tarif unique de 10 €** : elle concerne les élèves des collèges et lycées sur les spectacles en séance « tout public » accompagnés de professeurs (nombre de places limité)
  - **Entrées spécifiques suite aux séances scolaires** : les enfants ayant vu un spectacle lors d'une séance scolaire pourront revenir gratuitement à la séance « tout public » ; la place de l'accompagnateur sera, quant à elle, en tarif réduit (nombre de places limité)
  - Entrée au **tarif détaxe** : accessible pour les accompagnants des professionnels sur la base des tarifs Pass Saison
  - Entrée **gratuite** pour les accompagnateurs de groupes nécessitant un accompagnement obligatoire (professeurs, animateurs, éducateurs...)
  - Entrée au **tarif partenaire Festival Inter'Val d'Automne de 45 €** pour les spectateurs du Briscope pour le concert de Roberto ALAGNA à Vaugneray
  - Entrée **pass Karavel à 11 €** pour les festivaliers pour le spectacle du 9 et 10 octobre 2025 (nombre de places limité) uniquement en vente à la billetterie de Pôle en Scènes à Bron
  - Entrée au **tarif billet couplé à 46 €** pour assister au concert d'Arthur H au Briscope et au concert de Malik Djoudi au Théâtre Jean Carnet à Mornant
- DIRE que les recettes correspondantes seront créditées au chapitre 70 – compte 7062 du budget de la Régie Culturelle Autonome de la Ville de Brignais – exercices 2025 et 2026

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire  
Erwan LE SAUX



Pour copie conforme

Le Maire  
Serge BÉRARD





---

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 21 MAI 2025

---

**OBJET : RÈGLEMENT DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES**  
Mise à jour à partir de septembre 2025

**N°2025\_055**

---

Date d'affichage de la liste des délibérations : **27 mai 2025**

Date de transmission en Préfecture : **27 mai 2025**

Date de mise en ligne : **27 mai 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **13 mai 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Erwan LE SAUX**

**Membres présents à la séance :**

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean PETIT - Guy BOISSERIN - Jean-Philippe SANTONI - Christophe GALLAY - Lionel CATRAIN - Christine MARCILLIERE - Florence RICHARD - Catherine PEREZ - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS

**Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :**

Nicolas KELEN (à Sébastien FRANÇOIS) - Béatrice VERDIER (à Michèle EYMARD) - Christelle RIVAT (à Valérie GRILLON) - Marie DECHESNE (à Éric JACQUET) - Isabelle WEULERSSE (à Sylvie GUINET)

**Membre absent, excusé sans donner pouvoir :**

Christiane CONSTANT

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 21 MAI 2025

Le règlement qui fixe le fonctionnement des accueils périscolaires dans les groupes scolaires publics de la commune évolue à partir de la rentrée de septembre 2025 afin de permettre quelques ajustements qui ont vocation à améliorer la qualité de ce service. Il s'agit essentiellement de modifier deux points :

Les Études : Elles seront organisées à partir de la 5<sup>ème</sup> semaine après la rentrée et s'arrêtent à la fin de l'avant-dernière semaine de chaque année scolaire, afin de permettre aux équipes d'assurer la mise en place de l'organisation du périscolaire sans cette option en début d'année scolaire et de mieux correspondre aux périodes où les études peuvent être pertinentes.

Le temps d'accueil périscolaire du soir : Les départs échelonnés sont autorisés sans restriction, donc également de 17 heures à 17h30 (sauf pour les études), afin d'assouplir l'organisation pour les familles et de ne pas pénaliser l'accès des enfants aux activités associatives qui débutent à 17h30.

La commission n°2 « Solidarité et Vie Scolaire » a vu le dossier le 15 mai 2025.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

**A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour**

- APPROUVER le règlement des accueils périscolaires tel que présenté en séance et joint en annexe, applicable à partir du lundi 1<sup>er</sup> septembre 2025 (rentrée scolaire)

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire  
Erwan LE SAUX



Pour copie conforme

Le Maire  
Serge BÉRARD

